



Roquebert - Massiani

NOTAIRES - OLLIOULES

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

### Pièces et renseignements à fournir par le vendeur pour la rédaction d'un compromis de vente

- pièce d'identité, livret de famille, contrat de mariage (si le vendeur est une personne physique)
- statuts et extrait Kbis (si le vendeur est une société)
- titre de propriété du fonds (sauf si création par le vendeur)
- bail commercial et coordonnées du bailleur (téléphone/adresse mail)
- bilans des trois derniers exercices comptables clos et coordonnées de l'expert-comptable (téléphone/adresse mail)
- liste et valorisation du matériel cédé
- diagnostics obligatoires à réaliser en vue de la vente
- contrats de travail de l'ensemble des salariés et éventuellement des diplômes nécessaires à l'exercice de certaines fonctions par certains salariés
- contrats attachés à l'exploitation du fonds cédé (crédit-bail, contrat de fourniture, contrat d'exclusivité)
- indication des jours et horaires d'ouverture du fonds ainsi que des congés annuels
- En cas de cession d'un fonds de commerce de restaurant

fournir en plus des pièces ci-dessus, une copie de la licence

- En cas de cession d'un débit de boissons

fournir en plus des pièces ci-dessus, une copie de la licence et du permis d'exploitation